

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2014

FACILITER LE STATIONNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
TITULAIRES DE LA CARTE DE STATIONNEMENT - (N° 1637)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« Les mêmes autorités peuvent également prévoir que, pour les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles par les personnes handicapées depuis leur véhicule, ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.